

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/12/2019

Délibération n° D-2019-454

Rue Pluvialut - Revente à la Communauté d'Agglomération du
Niortais d'un immeuble préempté

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume JUIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction de l'Espace Public

**Rue Pluviault - Revente à la Communauté
d'Agglomération du Niortais d'un immeuble
préempté**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la politique de la Ville et conformément à la convention Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le renouvellement urbain du quartier Pontreau/Colline Saint André, approuvée en Conseil d'agglomération du 8 juillet 2019, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) s'est engagée à mener une action foncière forte pour faire muter le foncier de la rue Pluviault à visée économique, commerciale ou d'habitat et à accompagner l'installation d'un boulanger sur ce quartier.

Par déclaration d'intention d'aliéner en date du 10 juillet 2019, l'immeuble cadastré BY 120, situé 15 rue Pluviault à Niort (et correspondant à l'immeuble dans lequel était exploitée l'ancienne boulangerie du quartier), a été mis à la vente.

Monsieur le Maire a préempté cet immeuble au prix de 78 500 € par décision, L 2122-22 du code général des collectivités territoriale, n° 2019-366 en date du 14 août 2019. A cela s'ajoute les frais d'agence, correspondant au montant de la commission due à l'Agence Pigeau Conseil Immobilier à hauteur de 4 500 € et la provision pour la rédaction de l'acte notarié d'un montant de 2 300 €. Le total de l'opération s'élève donc à 85 300 €.

En vue de la réalisation de l'opération de mutation économique et des travaux d'aménagement à intervenir en 2020-2021, la CAN s'est portée acquéreur de cette propriété afin d'accompagner l'installation d'un point de vente de boulangerie.

Après accord entre les deux parties, le coût d'acquisition s'élève au prix de 85 300 €, étant entendu que les frais de l'acte à réaliser au profit de la CAN seront à sa charge.

Considérant que la demande d'avis sur le montant de la cession a été adressée au service des domaines le 17 octobre 2019 et qu'aucune réponse n'a été reçue dans le délai d'un mois, autorisant ainsi la collectivité à délibérer aux conditions financières qu'elle estime fondées.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Commune d'une opération strictement patrimoniale et non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession, au profit de la CAN, de l'immeuble sis 15 rue Pluviault, cadastré BY 120, de 120 m² au prix de 85 300 € ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte et toutes pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Département :
DEUX SEVRES

Commune :
NIORT

Section : BY
Feuille : 000 BY 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 05/07/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
171 Avenue de PARIS 79061
79061 NIORT CEDEX 9
tél. 05 49 09 98 65 -fax
ptgc.deux-sevres@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

